

COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD

État de la situation financière

au 30 juin 2020

ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	170 312 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	3 261 090 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	224 957 \$
Subvention à recevoir - Financement	569 916 \$
Taxe scolaire à recevoir	247 861 \$
Débiteurs	1 051 626 \$
Frais reportés liés aux dettes	
TOTAL DE L'ACTIF	5 525 760 \$
PASSIFS	
Emprunts temporaires	5 156 193 \$
Créditeurs et frais courus à payer	2 571 092 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 421 878 \$
Revenus perçus d'avance	2 079 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	895 668 \$
Dettes à long terme à la charge de la CS	1 295 833 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	20 581 550 \$
Autres passifs	63 194 \$
TOTAL DU PASSIF	31 987 486 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(26 461 726) \$
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	29 693 299 \$
Charges payées d'avance	753 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	29 694 052 \$
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉS	3 232 327 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 30 juin 2020

REVENUS	
Subvention de fonctionnement du MEES	18 122 726 \$
Autres subventions et contributions	229 691 \$
Taxes scolaires	718 514 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	41 829 \$
Ventes de biens et services	418 611 \$
Revenus divers	60 233 \$
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations	127 263 \$
Total des revenus	19 718 867 \$
DÉPENSES	
Activités d'enseignement et de formation	6 261 557 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	5 541 948 \$
Services d'appoint	1 673 884 \$
Activités administratives	1 639 926 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	3 069 954 \$
Activités connexes	750 609 \$
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(43 653) \$
Total des dépenses	18 894 226 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	824 641 \$

Note: Ce résumé du rapport financier 2019-2020 de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord est publié en vertu de l'article 287 de la Loi de l'instruction publique et le rapport financier sera soumis à la séance ordinaire du conseil d'administration, le 01 décembre 2020.